

## DÉCISION N° 2025-D-277

Objet : Demande de subvention - FA C-9 - « Actualisation de l'inventaire zones humides et priorisation des secteurs à enjeux : chapelets du Versant Nord du Jaillet, Plaine Joux Mayères, Samoens-Morillon, Arrache-Flaine, Cenise Morsullaz, Sommand, Praz-de-Lys - élargi aux communes qui seront volontaires» - contrat départemental Haute-Savoie Nature milieux aquatiques et humides du bassin versant de l'Arve 2025-2027

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Arrêté PREF/DCRL/BCLB-2022-0035 du 12 décembre 2022 approuvant la modification des statuts du syndicat mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) et notamment son article 5-1 relatif à sa compétence en matière de zones humides ;

**Vu** la délibération D2023-03-07 du 29 juin 2023, approuvant le plan d'action opérationnel en faveur des zones humides du SM3A ;

**Vu** la délibération D2025-04-013 du 2 octobre 2025, approuvant le Contrat Départemental Haute-Savoie Nature « milieux aquatiques et humides du bassin versant de l'Arve 2025-2027 »; et notamment son article 5 autorisant le Président à solliciter les subventions ;

**Vu** le programme du Contrat Départemental Haute Savoie Nature « milieux aquatiques et humides du bassin versant de l'Arve 2025-2027 », signé le 28 octobre 2025 et notamment la fiche action C 9 « Actualisation de l'inventaire zones humides et priorisation des secteurs à enjeux : chapelets du Versant Nord du Jaillet, Plaine Joux Mayères, Samoens-Morillon, Arrache-Flaine, Cenise Morsullaz, Sommand, Praz-de-Lys - élargi aux communes qui seront volontaires » ;

**Considérant** le descriptif de l'action C-9 susvisée du contrat départemental Haute-Savoie Nature 2025-2027 et son plan de financement prévisionnel ;

## DÉCIDE

**Article 1** : D'approuver le plan de financement ci-dessous :

	TOTAL HT	CD 74		SM3A	
		taux	montant HT	taux	montant HT
Actualisation de l'inventaire zones humides et priorisation des secteurs à enjeux	310 000,00 €	40,00%	124 000 €	60,00%	186 000 €
<b>total</b>	<b>310 000 €</b>	<b>40,00%</b>	<b>124 000 €</b>	<b>60,00%</b>	<b>186 000 €</b>

**Article 2** : De solliciter l'aide financière sur le montant HT :

- Du Conseil Départemental de Haute Savoie (124 000 €) dans le cadre de la fiche action C 9 du contrat départemental Haute-Savoie Nature 2025-2027

**Article 3** : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Syndicat Mixte d'Aménagement de  
l'Arve et de ses Affluents

Année 2025

Feuillet n°

2025/.....

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, publiée au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
- Madame la Comptable publique assignataire
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute Savoie

Fait à Saint Pierre en Faucigny,  
Le

Bruno FOREL,  
Président du SM3A

Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A compte tenu de :

- sa réception en sous-préfecture le :
- sa publication le :

Le  
Président



*[Handwritten signature of Bruno Forel over the stamp]*